

RÉUNION DU CONSEIL DE CLARENDON

Le 22 février 2022

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Déclaration de conflit d'intérêts :

Un conflit d'intérêts survient lorsque les élus sont placés dans une situation où ils doivent choisir entre leurs intérêts personnels, ou ceux de leur entourage, et l'intérêt public. Les articles de la Loi sur les élections et les référendums municipaux portant sur les conflits d'intérêts visent à assurer que le processus décisionnel au sein d'un conseil municipal ne soit pas entaché de considérations personnelles.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 février 2022

4. RAPPORT DU MAIRE

5. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Demande de lettre d'appui

6. RAPPORT FINANCIER ET COMPTES PAYABLES

7. RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 COMITÉ DU PERSONNEL

7.2 COMITÉ LUP

7.2.1 - Mise à jour de Cr. Younge concernant les dossiers LUP en cours

7.3 COMITÉ DES TRANSPORTS

- Réunion prévue pour de l'information sur la location avec REXCAP Inc (Gaetan Grenier) le 7 mars à 19 h 30.

7.4 COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

7.5 COMITÉ DES FINANCES

7.6 COMITÉ DES INCENDIES

7.7 GESTION DES DÉCHETS

8. Formulaires d'acceptation de la notification des réunions spéciales par courriel

9. Divers et discussion

10. AJOURNEMENT